



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Dossier de presse
21 février 2025**

**Restauration de la
SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN
Un enjeu majeur**

SOMMAIRE

Édito du Ministre

Édito du Préfet

1. Le Plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien.....	5
1. Présentation de la démarche – focus <i>continuum</i> de sécurité.....	5
2. Une démarche territorialisée.....	6
2. Répondre aux enjeux marnais.....	7
1. Un travail qui a débuté dès 2024.....	7
2. Trois mots d'ordre pour une feuille de route.....	8
3. Un <i>continuum</i> de sécurité renforcé.....	9



Parce que l'on ne protège bien que ce que l'on connaît bien, j'ai voulu que dans chaque département, au plus près des réalités locales, des actions ciblées soient pensées et menées pour lutter plus efficacement contre cette délinquance qui empoisonne la vie des Français.

C'est le sens de ces plans départementaux de restauration de la sécurité du quotidien, conçus par les préfets, avec nos forces de l'ordre et de nombreux acteurs concernés par la protection de nos compatriotes.

Ces plans reposent donc sur une philosophie d'action à laquelle je crois : la subsidiarité. Dans notre État encore trop jacobin, elle est essentielle. Car Paris ne sait pas tout ! Ce n'est pas au ministre que je suis de dire quelle patrouille placer à tel carrefour : la sécurité du quotidien est d'abord une affaire de terrain.

J'ai choisi de faire confiance aux acteurs de terrain. Et ce choix était le bon.

Car sous l'autorité de chaque préfet, un travail exceptionnel et inédit a été réalisé, pour dresser, à travers des diagnostics territoriaux, une cartographie précise et complète de la délinquance, dans chaque département. Désormais, et à partir de cette cartographie, des actions ciblées vont être lancées. Elles seront nécessairement différentes selon les départements, mais elles devront être convergentes quant à l'objectif poursuivi : obtenir des résultats. Car c'est ce que les Français nous demandent.

Nous les obtiendrons. Car les préfets ont fait le choix de méthodes qui ont prouvé leur efficacité. C'est le renforcement de la présence et de la visibilité de nos forces de l'ordre, pour rassurer les citoyens et dissuader les délinquants. C'est la concentration des efforts sur les lieux les plus propices à la délinquance ou les profils les plus problématiques. C'est aussi l'action conjointe avec la Justice et la relation essentielle avec les Maires.

Ensemble, tous ces plans départementaux dessinent désormais comme un vaste plan de bataille au service d'une même exigence de fermeté : garantir l'ordre républicain, pour protéger tous les Français, où qu'ils résident. Être protégé : c'est le premier droit de chaque citoyen et donc le premier devoir de l'État. Je veux saluer tous les courageux du ministère de l'Intérieur qui dans chaque département mènent ce combat républicain, contre l'impunité et pour la sécurité des Français. Ils sont la fierté de notre ministère.

Bruno RETAILLEAU
Ministre d'État, ministre de l'Intérieur



La sécurité du quotidien : un engagement quotidien pour les services de l'État

Dans un monde en constante évolution, la sécurité est un des piliers de notre vie collective. La sécurité du quotidien, celle qui protège les individus dans leurs gestes les plus simples, dans leurs déplacements, à leur domicile ou au travail, est l'affaire de tous : État, forces de l'ordre en lien avec l'autorité judiciaire, collectivités locales, acteurs privés, citoyens.

Le rôle du préfet, en tant que garant de la sécurité publique, est de coordonner les actions des forces de l'ordre et des services de l'État afin d'assurer une présence efficace et visible sur le terrain. Pour cela, il s'appuie également sur un réseau de partenaires publics et privés, en premier lieu les maires et les polices municipales, mais aussi les sociétés de transports ou les bailleurs notamment. Ils sont mobilisés d'ores et déjà sur le terrain, il s'agit de renforcer leur coordination pour identifier les menaces et les traiter efficacement.

« En travaillant ensemble, de manière proactive et concertée, nous ferons de la sécurité du quotidien une réalité tangible pour chacun de nous. »

Ce travail ne s'arrête pas à la répression des comportements délictueux. Il comporte aussi une large part de prévention, d'éducation et d'accompagnement des usagers. Il est indispensable que chaque citoyen soit acteur de sa propre sécurité. Cela passe par un comportement responsable, le respect des forces d'intervention et la participation aux actions de prévention. C'est avec cet esprit de responsabilité partagée que nous pourrons garantir à tous un cadre de vie serein et sécurisé.

« La sécurité du quotidien, c'est avant tout un travail de proximité. »

Nous devons veiller à maintenir un environnement de confiance, d'écoute et de solidarité entre les citoyens et leurs institutions. Cela passe par des actions concrètes, comme le renforcement de la présence des forces de l'ordre sur le terrain, l'amélioration de l'éclairage public, dans les espaces où cela peut contribuer à la sécurité, la vidéoprotection, la modernisation des infrastructures de transport. Nous devons être conscients que la sécurité du quotidien est aussi celle de demain. Dans une société de plus en plus numérique, il est indispensable de s'adapter aux nouveaux défis en matière de cybersécurité.

Le Plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien s'inscrit dans cette démarche. Il établit nos priorités d'actions et les moyens que nous y mettons. Il apporte une action ferme à toutes les formes de délinquance afin de protéger la tranquillité publique.

C'est pourquoi je reste plus que jamais déterminé à mettre en place des solutions adaptées à chaque situation, afin d'offrir à chacun la sérénité qu'il mérite dans son quotidien.

**Henri PRÉVOST
Préfet de la Marne**

1. LE PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL DE RESTAURATION DE LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN - PADRSQ

Ce plan a été conçu dans une démarche évolutive et collaborative avec tous les partenaires : forces de l'ordre, douanes, polices municipales, partenaires, etc. Sa mise en œuvre repose sur une coordination étroite avec l'autorité judiciaire, la mobilisation des élus locaux, notamment les maires, et l'engagement d'acteurs privés tels que les sociétés de transport ou les bailleurs sociaux.

1. Présentation de la démarche PADRSQ et définitions

Le PADRSQ repose sur des principes d'actions à mettre en œuvre immédiatement :

1. apporter sur le terrain une réponse ferme à toutes les formes de délinquance – trafics, atteintes aux biens, incivilités, trouble à la tranquillité publique...
2. renforcer la présence des forces de sécurité dans les zones sensibles pour qu'il n'y ait aucun sentiment d'impunité chez les délinquants
3. coordonner les efforts et le travail des différents acteurs du département

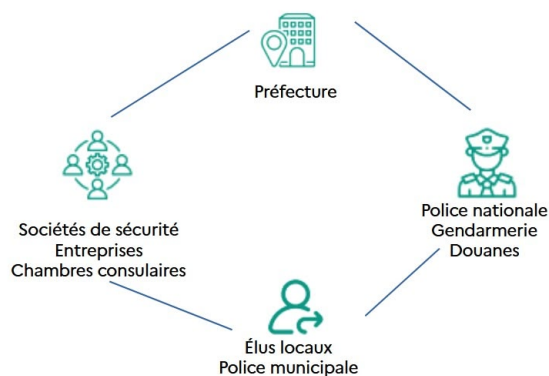


Concrètement, le PADRSQ est un outil opérationnel qui reprend les grandes orientations et les axes prioritaires de travail pour les services de l'État et les forces de l'ordre. Conçu dans une démarche collaborative et évolutive, il est partagé avec l'ensemble des partenaires.

Ce document est le résultat de nombreux échanges et partenariats. Avec le groupement de gendarmerie départementale et la direction interdépartementale de la police nationale, mais aussi avec tous les partenaires du *continuum local de sécurité* qui concourent à la sécurité et à la tranquillité du quotidien.

Définition du *continuum de sécurité*

Le continuum de sécurité correspond à une réalité opérationnelle où tous les acteurs de la sécurité travaillent quotidiennement ensemble. Il est la base de la sécurité globale en incluant une collaboration pleine et entière entre les forces de sécurité publique (police nationale, gendarmerie, douanes, polices municipales, etc.) et le secteur privé (sociétés de sécurité, entreprises, chambres consulaires, etc.). Sur le terrain, toutes ces forces échangent et coopèrent entre elles. Leur articulation et les conditions de leur collaboration contribuent à la qualité de la coproduction de sécurité, dans un esprit de complémentarité des moyens et des expertises au service d'un seul objectif : la sécurité des citoyens.



2. Une démarche territorialisée

Le PADRSQ repose sur un diagnostic territorial des enjeux de sécurité qui fait ressortir trois sous-ensembles géographiques :

- **Reims et son agglomération**

Avec plus de la moitié de la population départementale, ce bassin de vie concentre 75 % de l'activité judiciaire de la police nationale. L'activité y est importante : manifestations revendicatives ou festives, les matchs de Ligue 1, les visites officielles ou encore les violences urbaines occasionnelles. Le taux de logements sociaux sur l'agglomération est de 45 %. Cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) y sont recensés. Par ailleurs, les occupations illégales de parc de stationnements par des caravanes y sont récurrents et source de troubles à l'ordre public. C'est également un nœud routier et ferroviaire important par lequel peuvent transiter des trafics. Un partenariat étroit s'est noué entre la police municipale et la police nationale, permettant un maillage très développé du dispositif de vidéoprotection. La police nationale a également un accès complet au Centre de supervision urbaine.

- **Les autres zones urbaines importantes**

Châlons-en-Champagne, ville préfecture, concentre un certain nombre de grands événements et est marquée par un développement du trafic de stupéfiants et l'apparition d'affrontements entre bandes. La problématique des stupéfiants touche également Vitry-le-François, ainsi que les délits d'appropriation. Épernay, quant à elle, concentre notamment les problématiques autour de la vendange ou de grands rassemblements festifs.

- **Des zones rurales confrontées à des problématiques d'atteintes aux biens et aux personnes**

Dans la Marne en 2024, la délinquance en zone rurale représentait 74,8 % des atteintes aux biens, 75,3 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique et 72,1 % des escroqueries et infractions économiques et financières de la zone gendarmerie.

Cette délinquance rurale présente des caractéristiques propres et des défis qui nécessitent une vigilance particulière. Un enjeu spécifique est la lutte contre les cambriolages dans des habitations mais aussi des exploitations agricoles. Les problématiques du trafic de stupéfiants et des incivilités sont également présentes. À ces troubles s'ajoutent les nuisances sonores ou les rassemblements illégaux qui portent atteinte à la tranquillité publique des habitants.



Répartition zone police (bleu foncé avec écusson) et zone gendarmerie

Sur le fondement de ce diagnostic territorial de la délinquance du quotidien, **4 priorités** sont déclinées dans la Marne :

- agir contre la délinquance juvénile dès les premières alertes ;
- lutter contre la consommation et le trafic de stupéfiants ;
- combattre les incivilités du quotidien et les atteintes aux biens et aux personnes ;
- sensibiliser aux enjeux de la cybercriminalité.

2. RÉPONDRE AUX ENJEUX MARNAIS

Ce plan constitue une réponse stratégique et opérationnelle aux attentes des Marnais en matière de sécurité.

1. Un travail qui a débuté dès 2024 dans la Marne

L'année 2024 a été marquée par un effort de coordination de l'ensemble des acteurs du territoire pour renforcer le *continuum* de sécurité avec les polices municipales, les douanes, la sécurité privée, etc.



Mobilisation totale dans les missions de sécurité du quotidien

En parfaite coordination avec les parquets, avec une présence soutenue sur le terrain (patrouilles dans les transports, aux abords des établissements scolaires...)

Sécurité des personnes et des biens, lutte contre la cybercriminalité, encadrement des manifestations sur la voie et dans l'espace publics : les forces de l'ordre ont répondu présentes tout au long de 2024, depuis les mobilisations agricoles de février jusqu'à la soirée de Saint-Sylvestre, en passant par les nombreux contrôles routiers, les intenses périodes de vendanges ou de festivités de Noël et leurs incontournables marchés.

L'intensification et la coopération accrue des forces de l'ordre et autres services de l'État (Douanes, Inspection du travail, DDFIP...) en matière de **lutte contre les stupéfiants**, au travers notamment des nombreuses opérations de démantèlement des trafics réalisées dans le département.

- x 7 points de deal démantelés
- x 11 opérations de déstabilisation du trafic
- x près de 550 kilos de substances saisis



Aller plus loin en 2025

Pour répondre toujours plus efficacement aux attentes des citoyens dans leur recherche de sécurité et de tranquillité, la Préfecture de la Marne a établi un Plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien.

L'objectif : établir une feuille de route partagée pour notre action en matière de sécurité, rassemblant policiers, gendarmes, et tous les partenaires publics et privés.



2. Trois mots d'ordre pour une feuille de route : prévenir, dissuader, réprimer

Pour chacune des quatre priorités identifiées, les acteurs de la sécurité du quotidien ont décliné leurs actions en mesures opérationnelles : prévention dissuasion, répression.

Agir contre la délinquance juvénile dès les premières alertes

Prévention : soutenir les actions innovantes portées par le monde associatif, mettre en œuvre et renforcer les actions à destination des « décrocheurs » scolaires, accompagner les mesures de soutien à la parentalité, réunir régulièrement le Groupe de prévention de la délinquance des mineurs.



Groupe de prévention de la délinquance des mineurs

Cette instance permet le partage régulier des informations préoccupantes entre la préfecture, les forces de l'ordre, la justice et les acteurs travaillant en lien avec la jeunesse : éducation nationale, caisse d'allocation familiale, missions locales, collectivités. L'objectif est de garantir la réactivité et l'efficacité de la réponse apportée aux cas les plus problématiques.

Dissuasion : déploiement des sanctions en cas de non-respect de l'obligation d'assiduité scolaire, responsabilisation des parents en lien avec les services sociaux.

Lutter contre la consommation et le trafic de stupéfiants

Prévention : implanter ou réimplanter des caméras de vidéoprotection dans les zones les plus à risque, accentuer le travail de prévention auprès des scolaires, durcir le barème de suspension administrative du permis de conduire en cas de détection de stupéfiants chez un conducteur, renforcer les partenariats avec les polices municipales et les bailleurs sociaux notamment, consolider le travail sur la tranquillité résidentielle avec les collectivités locales.

Dissuasion : augmenter les opérations de contrôle, renforcer les mesures dissuasives et répressives à l'égard des contrevenants, contrôler les transports en commun (train, bus, tram).

Combattre les incivilités du quotidien et les atteintes aux biens et aux personnes

Prévention : partenariat avec les opérateurs de transport, sensibilisation des habitants sur les bonnes pratiques en matière de prévention contre les cambriolages, enlèvement des épaves de véhicules et des « voitures ventouses » de l'espace public, sensibilisation des commerçants aux bonnes pratiques pour éviter les vols et aux bons réflexes à adopter en cas d'agression, accompagnement des professionnels de santé face aux violences.

Dissuasion : présence renforcée des forces de sécurité, déploiement des dispositifs « Voisins vigilants » et « Participation citoyenne » en lien avec les mairies.

Sensibiliser et lutter contre la cybercriminalité

Prévention : action en direction du monde économique sur les sujets de protection cyber (*hacking*, vol de données, etc.) et sur les escroqueries en ligne, renforcement des actions de sensibilisation auprès des habitants, notamment les seniors, en s'appuyant sur les structures France services, les Maisons de quartier, les associations, etc.

Répression et intervention

La feuille de route fixe des modalités tactiques d'intervention renouvelées pour l'ensemble des acteurs, visant la réponse la plus opérationnelle et efficace possible. Elle systématisé une approche globalisante, impliquant tous les acteurs du *continuum* de sécurité. Ces actions seront développées et mises en œuvre tout au long de l'année 2025 et ajustées en fonction de la réalité du terrain.

En 2025, une réponse ferme sera de nouveau apportée à toutes les formes de délinquance afin de protéger efficacement la tranquillité publique. L'action des forces de l'ordre et de leurs partenaires, notamment les polices municipales, visera à renforcer la présence sur la voie publique des agents, en particulier aux périodes et horaires à risque identifiés.

Une pression constante sera mise sur les délinquants et les contrevenants.

3. Un *continuum* de sécurité renforcé en 2025

L'État poursuivra et renforcera ses partenariats avec certains opérateurs et organisations professionnelles.

Les Contrats de sécurité intégrée (CSI), déjà signés pour les villes de Châlons-en-Champagne et d'Épernay, permettront de renforcer les coopérations et les engagements réciproques entre l'État et les collectivités locales en matière de sécurité du quotidien. La signature du CSI de la ville de Reims prévue au premier semestre 2025 poursuivra les mêmes objectifs.

Les Conventions permettent de formaliser et d'officialiser les partenariats entre l'État et le secteur privé. En 2024, des partenariats ont ainsi été signés avec la Chambre d'agriculture, les bailleurs sociaux de Reims, la Confédération des buralistes, la fédération de la chasse, le CHU de Reims, le CH et l'EPSM de Châlons-en-Champagne, mais aussi des opérateurs de téléphonie. Ce travail s'intensifiera en 2025 avec des conventions passées entre l'État et de nouveaux acteurs. Par le biais de l'animation de ce réseau de partenaires, la Préfecture veillera à l'appropriation et à la mise en œuvre par tous ses partenaires du continuum de sécurité et du PADRSQ.



Contacts presse :

Préfecture de la Marne
Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Pôle de la communication interministérielle

Tél : 03 26 26 11 81 – 03 26 26 11 87
Port : 07 89 04 46 53 - 06 88 74 76 54
Mél : pref-communication@marne.gouv.fr